



## Motifs de la décision

Arrêté relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510, y compris ceux relevant également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 15/07/2016 au 5/08/2016 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

10 contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à une proposition de modification :

- Modifications demandées lors de la consultation des organisations professionnelles, et ayant fait l'objet d'une décision lors de la réunion interministérielle du 22/06/2016 :
  - o Possibilité de déroger aux prescriptions techniques de l'arrêté ministériel par le Préfet après avis du CSPRT sur la base du rapport de l'inspection des installations classées et de l'avis du CODERST.